

Romans, le 2 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avenue Berthelot : mise en sens unique et sécurisation par des aménagements provisoires

Engagée à la suite d'une concertation avec habitants, parents et enseignants la Ville de Romans poursuit la sécurisation de l'avenue Berthelot. Après une première phase de travaux réalisée à l'automne 2025, des aménagements provisoires seront mis en place en février afin de rendre effective la mise en sens unique de la voie. Ces interventions s'inscrivent dans un calendrier progressif, en attendant un réaménagement définitif à plus long terme.

À la suite d'une réunion de concertation organisée le 14 octobre 2025 avec les riverains de l'avenue Berthelot, en présence du maire de Romans, la Ville a engagé une démarche progressive visant à améliorer la sécurité et le fonctionnement de cette voie.

Lors de ces échanges, plusieurs habitants avaient fait part de leurs préoccupations, notamment concernant la sécurité des piétons et des enfants fréquentant les écoles Jean-Rostand et des Récollets. Cette concertation, à laquelle participaient également parents et enseignants, a permis d'établir un diagnostic partagé et de définir un calendrier d'interventions échelonnées dans le temps.

Première phase : des mesures immédiates de sécurisation

Une première série d'interventions a été réalisée durant les vacances d'automne 2025. Les services municipaux ont procédé à la reprise complète du marquage au sol entre la rue Magnard et le giratoire du Faubourg Clérieux, afin d'en améliorer la lisibilité. Un nouveau passage piéton a également été créé à hauteur de l'école Jean-Rostand pour sécuriser les traversées, et des plots à LED clignotants ont été installés au niveau des passages piétons afin d'en renforcer la visibilité.

Deuxième phase : mise en sens unique effective et aménagements provisoires

Dans un second temps, le principe d'une mise en sens unique stricte de l'avenue Berthelot a été retenu. Jusqu'à présent, bus, véhicules de collecte des ordures ménagères, véhicules de secours et taxis étaient autorisés à circuler dans le sens de la descente. La mise en œuvre de cette mesure était par conséquent conditionnée à l'adaptation des itinéraires des partenaires concernés, notamment Valence Romans Mobilités et Valence Romans Agglo. Aujourd'hui, c'est chose faite, des travaux vont pouvoir être engagés afin d'empêcher physiquement la circulation dans le sens de la descente et de ralentir les flux, tout en maintenant l'accès des vélos.

Ces aménagements provisoires interviendront du 9 au 20 février 2026 et comprendront la création de chicanes et la réalisation de 7 coussins ralentisseurs.

Perspectives à plus long terme

À plus long terme, la Ville poursuivra les études de faisabilité relatives à un réaménagement global de l'avenue Berthelot, toujours dans le cadre de sa mise en sens unique stricte. Celles-ci porteront sur l'élargissement des trottoirs, la sécurisation des flux piétons et cycles, la végétalisation de l'avenue, la création d'un parvis au niveau de la sortie des écoles et du calvaire des Récollets et la mise en valeur des stations du chemin de croix.

Ces études s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement et leur validation interviendra dans le cadre du prochain mandat municipal, après les élections de mars 2026.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation et de valorisation des espaces publics, conduite dans un esprit d'écoute et de concertation avec les habitants.

Travaux du 9 au 20 février – Incidences sur la circulation

La circulation sera interdite avenue Berthelot, de la rue Faubourg-Clérieux à la rue Magnard, du 9 au 20 février. Une déviation sera mise en place :

- par l'avenue Chanoine Jules-Chevalier, le quai Sainte-Claire, la côte des Chapeliers, la rue Calixte-Lafosse et la rue Magnard, pour tous les véhicules circulant depuis la rue Faubourg-Clérieux et la rue Premier ;
- par la rue Magnard, la rue Calixte-Lafosse, la côte des Chapeliers et le quai Ulysse-Chevalier pour tous les véhicules en provenance du tronçon nord de l'avenue Berthelot.

Par ailleurs, la circulation sera alternée à l'intersection de la rue Magnard et de l'avenue Berthelot, du 9 au 22 février, pour permettre la création d'une piste cyclable.